



CHARTRE

REUNION DE CONCERTATION PLURIPROFESSIONNELLE

CONDITIONS PREALABLES

La personne est informée de la RCP et consent au partage d'informations entre professionnels.

La présence de la personne concernée à la RCP sera fonction de son état de santé et de sa capacité à exprimer son consentement volontaire à y participer. Dans tous les cas, le projet de vie et les attentes de la personne sont recueillies.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Sont invités tous les professionnels dont la présence a un intérêt pour répondre aux objectifs de la réunion.

Les participants s'engagent à transmettre uniquement les informations strictement nécessaires aux objectifs de la réunion.

REGLES DE CONDUITE

Bienveillance

Non-jugement

Neutralité

Confidentialité

SYNTHESE

Les décisions prises conjointement seront transmises à la personne en fin de réunion.

Un compte-rendu sera communiqué à l'ensemble des professionnels invités.

LA PARTICIPATION A LA RCP VAUT ACCORD DE CETTE CHARTRE